

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 01/03/2019

Publication : 22/03/2019

Pour la Présidente et par délégation Le Directeur des
Finances Vincent BETTER

Conseil départemental Haut-Rhin

Affiché le 1/3/2019

□ ARRETE N° 2019 – 00017- DIF

Direction des Finances

PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTE DE
CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES AUPRES
DU SERVICE DE LA DOCUMENTATION
Colmar, le

26 FEV. 2019

La Présidente du Conseil départemental

- VU l'article L 3221-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités locales et leurs établissements publics ;
- VU la délibération n° CD-2017-4-12-4 du Conseil départemental du 1^{er} septembre 2017 portant délégation à la Présidente du Conseil départemental pour toutes décisions relatives à la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département ;
- VU l'arrêté n° 2007 - 00014 – D.JU . du 10 avril 2007 portant création d'une régie d'avances auprès du Service de la documentation ;
- VU l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental du Haut-Rhin ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'arrêté n° 2007 - 00014 – D.JU . du 10 avril 2007 portant création d'une régie d'avances auprès du Service de la documentation est abrogé.

ARTICLE 2 :

La Régie d'avances auprès du Service de la documentation est clôturée.

1/2

ARTICLE 3 :

La Présidente du Conseil départemental et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans le Bulletin d'information Officiel du Département.

Pour avis conforme,

Fait à Colmar le, 20/02/2019

Le Payeur Départemental

Dominique WASSONG



Mohamed MESS
Inspecteur des Finances

Par Procuration

26 FEV. 2019

La Présidente

Brigitte KLINKERT